actions 85

Plan de développement
1985-88 de la Société
de développement
des industries de la culture
et des communications

SODICC

Québec

85-6609/

Actions 85

Plan de développement 1985-86 de la Société de développement des industries de la culture et des communications

SODICC

Le plan de développement 1985-86, que je vous présente au nom du Conseil d'administration de la Société, définit les orientations qu'entend suivre la SODICC au cours des douze prochains mois.

Le message que nous voulons vous transmettre tient en trois mots: **développement, exigences, dynamisme.** Les priorités d'action, définies dans ce plan, ont été pensées dans le sens du **développement** optimal que nous espérons tous. Mais pour que ces objectifs deviennent réalités, il faut que le milieu industriel et tous les partenaires publics travaillent en concertation. La SODICC est disposée, dans la mesure de ses moyens et de son mandat, à jouer à fond son rôle de développeur. Nous avons confiance en la capacité du milieu de se développer. La SODICC n'hésitera pas, par ailleurs, à prendre des initiatives dans des secteurs où elle considère qu'il est nécessaire qu'elle serve de bougie d'allumage pour démarrer les choses.

Exigences, d'autre part, quant à l'implication financière des promoteurs et à la qualité de gestion des entreprises. Ce n'est, en effet, qu'à ce prix d'excellence que nous pourrons assurer une véritable croissance dans un monde où la concurrence est de plus en plus forte et où les attentes des consommateurs exigent la qualité.

C'est surtout un appel au **dynamisme** des entreprises que nous vous adressons. La SODICC se montre enthousiaste à appuyer financièrement - et dans certains cas à devenir un partenaire - les projets qui contribueront à construire une industrie de la culture et des communications créative et solide économiquement. À nous tous de jouer.

Le président-directeur général

Pierre-A. Deschênes

Sommaire

Introduction 5

Chapitre 1 La SODICC aujourd'hui 7

Chapitre 2 Bilan 1984 11

Chapitre 3 Les avenues de développement 15

1. le livre 16
2. le disque 16
3. l'audiovisuel 17
4. les spectacles 17
5. le théâtre 18
6. danse, musique et opéra 19
7. les métiers d'art 19
8. les arts visuels 20
9. la radio 20
10. la télévision 21
11. la câblodistribution 21
12. les services informatiques 22
13. les télécommunications 23
14. les mass médias écrits 23
15. le patrimoine immobilier 24

Chapitre 4 Les actions prioritaires 25

Conclusion 29

Annexes 30

Introduction

Le plan de développement annuel de la SODICC constitue, en quelque sorte, le cahier de charges pour la prochaine année. Ce document présente les orientations générales et sectorielles que la Société entend suivre au cours de la prochaine année (avril 1985 à mars 1986) ainsi que les grandes priorités d'action qu'elle privilégiera durant cette période.

Le plan 1985-86 s'inscrit dans la continuité des engagements annoncés dans le plan précédent. Il serait en effet illogique de changer radicalement, sur une période d'un an, les orientations et les stratégies de développement. En douze mois, il est illusoire de penser que des initiatives structurantes sur le plan industriel puissent être finalisées. Ainsi, par exemple, le développement du logiciel continue d'apparaître au tableau des priorités d'action pour l'an prochain. D'autres actions plus ponctuelles ou plus circonstancielles sont, par contre, complétées, ce qui laisse place à des initiatives nouvelles branchées sur une actualité en constante évolution.

Si l'architecture d'ensemble des interventions de la SODICC reste fidèle au dessin de ce qu'on a appelé aux printemps '84 la "phase deux" de la Société, vous constaterez que toutes les orientations sectorielles ont été révisées de façon à mieux préciser les cibles et à dégager des moyens plus pertinents d'interventions.

Le plan de développement 1985-86 accentue le rôle de "développeur" de la SODICC en misant sur des champs stratégiques où nous consentirons encore davantage des efforts. Ces priorités seront:

- **le soutien intégré à l'exportation de spectacles;**
- **le soutien aux événements majeurs;**
- **la production et l'exportation de contenus audiovisuels;**
- **le développement du logiciel;**
- **le patrimoine immobilier;**
- **la comédie musicale.**

Afin de permettre au lecteur de mieux situer les différentes actions de la SODICC dans une perspective globale, nous présentons dans un premier chapitre le mandat de la Société en le situant dans le contexte d'une problématique industrielle de la culture et des communications. Le chapitre 2 brosse un bilan de l'année 1984 tandis que le chapitre suivant fait un état des lieux de chacun des 15 secteurs d'intervention, de façon à dégager les orientations spécifiques qui y seront poursuivies. On en arrivera enfin à la description plus détaillée des grandes priorités pour l'an prochain.

Comme nous l'avons dit plus haut, le plan de développement vise à présenter les orientations qu'entend suivre la Société en 1985-86. En faisant connaître les actions qu'elle s'engage à mener et en les soumettant à la discussion par les différents intervenants - organismes professionnels, ministères, institutions financières, sociétés d'État - la SODICC exprime sa volonté d'agir avec l'accord du milieu et en concertation avec lui.

Nous n'avons pas voulu, par contre, faire du plan de développement un cahier trop restrictif qui ne puisse permettre la souplesse nécessaire face à l'évolution souvent rapide des secteurs. Ainsi, le plan n'émet pas de règles strictes d'opération ni ne définit de programmes normés. Comme elle a été pensée à l'origine, la SODICC doit demeurer un agent de développement souple, branché sur la réalité industrielle des entreprises qu'elle veut supporter.

La SODICC aujourd'hui

Au fil des ans, les actions de la SODICC se sont étendues et diversifiées, les réflexions se sont poursuivies, les instruments se sont raffinés, tant et si bien qu'il est utile de rappeler les lignes de force de ce qui constitue aujourd'hui le noyau de la mission de cette Société.

1. Son origine

Historiquement, la création de la SODICC répondait à des besoins exprimés par les représentants des industries culturelles pour une institution financière adaptée à leur spécificité économique. La création de la SODICC constituait également une reconnaissance gouvernementale de la dimension économique des industries de la culture et de la nécessité d'y apporter un soutien par des approches antérieurement réservées au secteur manufacturier. C'était en décembre 1978.

Trois ans plus tard, en avril 1982, la Société voyait ajouter à son mandat initial le développement des secteurs des communications et du patrimoine immobilier. La problématique de ces secteurs était d'ailleurs sensiblement la même que celle des industries de la culture. La carence des sources de financement pour soutenir leur croissance et même leur existence en était sans doute l'élément le plus visible, mais des faiblesses structurelles particulières à chacun hypothéquaient également le développement harmonieux et efficace de ces secteurs.

2. Son environnement

Dans le secteur des industries de la culture, les paramètres dont la Société doit tenir compte sont, entre autres:

- la sous-capitalisation;
- la taille réduite des entreprises;
- l'exiguïté du marché québécois, la faiblesse des exportations et la concurrence étrangère de plus en plus présente;
- l'internationalisation des standards de qualité et l'exigence pour des produits originaux et distinctifs;
- l'absence trop généralisée de règles de gestion administrative et financière;
- le renouvellement des contenus;
- l'absence d'intégration fonctionnelle;
- le dynamisme des créateurs;
- l'importance cruciale du marketing et de la promotion;
- l'esprit d'entrepreneurship et l'individualisme.

Quant aux industries de communications, outre certaines des caractéristiques déjà citées, les paramètres devant guider notre action se résument ainsi:

- la non-homogénéité marquée dans la nature et la taille des entreprises et des services;
- l'obsolescence ou la désuétude rapide de plusieurs produits qui créé un milieu particulièrement instable;
- une technologie en perpétuelle évolution qui amène la convergence des différents services et une concurrence farouche;
- le poids élevé de la recherche et développement dans le budget;
- le caractère international du marché;
- une technologie qui génère des biens et des services qui parfois devancent la perception d'un besoin.

Enfin dans le domaine du patrimoine immobilier, la SODICC est confrontée avec le besoin de revitalisation d'immeubles dans un environnement où se juxtaposent également des impératifs économiques, sociaux et culturels, impératifs que tant les secteurs public que privé ne peuvent pas toujours harmoniser seuls.

3. Son rôle

Dans le plan de développement 1984-85, nous avions défini la SODICC comme une société d'État à capital social, société financière de développement spécialisée dans les domaines des industries de la culture, des communications et du patrimoine. Révisons aujourd'hui les éléments de cette définition succinte:

■ **une société de développement:**

La SODICC se veut donc un instrument actif dans la transformation et l'évolution des domaines de sa compétence. Ceci signifie en pratique qu'elle recherche, dans toutes ses interventions ponctuelles, à provoquer un impact macro-économique significatif au plan sectoriel;

■ **une société financière:**

La SODICC dispose donc d'instruments financiers comme leviers à son mandat de développement. Pour jouer adéquatement son rôle, elle peut utiliser au gré des circonstances et des besoins divers véhicules financiers. Ainsi le prêt demeure l'instrument privilégié d'assistance financière; toutefois la nature du risque encouru, les besoins particuliers de l'entreprise et la qualité des garanties offertes modèlent différentes formes de prêts, dont le prêt participant. La garantie de prêt est également utilisée là où le caractère particulier des opérations nécessite un suivi pour lequel les banques peuvent offrir un service plus adéquat. Enfin le capital-actions est réservé aux projets où un besoin de capital existe et où l'intervention directe de la Société dans l'orientation d'une entreprise lui apparaît essentielle à la réalisation du développement sectoriel souhaité. Le seul outil qu'elle ne peut utiliser est la subvention;

■ **une société spécialisée:**

Une double spécialisation, financière et sectorielle, permet à la Société de développer une expertise particulière dont doivent bénéficier à la fois notre clientèle et les autres intervenants qui partagent nos préoccupations de développement;

■ **une société dédiée aux industries de la culture, des communications et du patrimoine immobilier:**

La SODICC s'est vue confier le mandat de développer des industries particulières. Cette référence à "industrie" implique que la cible de la Société doit être des entreprises, des structures permanentes qui dynamiseront les secteurs économiques où elles opèrent. Toutefois le processus de création d'entreprises permanentes peut passer par la réalisation d'expériences-pilotes ou de projets ponctuels mais le but ultime demeure la création, le développement et l'intégration de structures permanentes;

■ **une société d'État:**

En tant que société d'État, l'action de la SODICC doit être cohérente avec les grandes actions énoncées par le Gouvernement, notamment avec les politiques du ministère des Affaires culturelles et avec celles du ministère des Communications. En tant que société d'État, la SODICC se doit de limiter son action à la complémentarité du secteur privé. Elle ne doit pas doubler le secteur financier privé dans la mesure où celui-ci peut répondre adéquatement aux besoins des entreprises en cause. Au contraire, la SODICC doit chercher à développer son rôle par la collaboration avec ces autres institutions financières;

■ **une société à capital social:**

Cette situation entraîne donc des contraintes à l'action de la SODICC, sauvegarde de son capital, application de critères financiers et bien sûr limitation du volume de ses interventions. A ce sujet, la SODICC devra, dès cette année, entreprendre une démarche afin de faire modifier le plafond de 20 millions de dollars de son capital social à la lumière des actions mises de l'avant dans ce plan de développement. Cette modification législative s'avère essentielle afin que la SODICC puisse avoir accès aux ressources nécessaires à la réalisation de son plein mandat de développeur.

En somme, la marge de manoeuvre de la SODICC se situe entre les deux pôles découlant de son double statut: institution financière (sauvegarde de son capital, politique de placement équilibré) et institution de développement (initiative, risque). L'équilibre entre ces pôles est instable. Toute intervention de la SODICC, tout projet ou tout dossier est soumis aux critères suivants:

- une grille ou une série de critères financiers (ou "micro") traditionnels: rentabilité, garanties, compétence du management, participation financière adéquate des promoteurs;
- une grille ou une série de critères de développement (ou "macro"): impact sur le secteur, effets d'entraînement, récupération du marché local, pénétration du marché local, pénétration des marchés d'exportation, support aux produits québécois, etc.

Tous les dossiers soumis à la Société sont examinés à la lumière de la mission de développement de la Société (évaluation "macro"), tout aussi bien qu'à la lumière des critères financiers traditionnels (évaluation "micro"). La pondération de ces deux évaluations répondra à l'adéquation suivante: plus l'impact "macro" d'un dossier sera important, plus la Société devra pondérer cette évaluation et accepter des risques plus importants. Plus l'impact "macro" prévu sera faible, plus l'évaluation "micro" sera sévère.

La POLITIQUE FINANCIÈRE de la SODICC, entrée en vigueur le 1er avril 1984, définit d'ailleurs, avec plus de détails, les critères qui prévalent dans l'examen de chacun des dossiers.

4. Ses objectifs

Cette mission de la SODICC s'incarnait en 1984-85 dans trois objectifs généraux qu'il est toujours d'actualité de poursuivre.

1. accentuer les actions de la Société dans des projets issus de secteurs où les marchés offrent un potentiel de croissance soutenue pour éviter d'avoir à effectuer les opérations de rattrapage auxquel les nous sommes soumis dans des marchés qui nous ont échappé au cours de leur développement;

2. promouvoir la participation des Québécois à la propriété financière de leurs instruments de culture ou de communication, dans une prespective de développement soutenu;

3. équilibrer ses interventions financières selon ses ressources et orienter ses actions vers les opérations dont les perspectives de rentabilité financière sont réelles, afin d'assurer sa permanence en tant qu'instrument de développement.

Pour ce faire, la SODICC identifie deux moyens qui lui apparaissent particulièrement importants:

- privilégier des actions se situant dans le sens du renforcement, par regroupement, intégration ou autrement, des entreprises. Notre faiblesse relative, même sur nos propres marchés, résulte en effet, en bonne partie, de la trop faible taille des entreprises et de la fragilité de leur permanence;
- développer des actions se situant dans une perspective d'exportation. Compte tenu de la taille modeste de notre marché intérieur, de l'impératif d'augmenter notre diffusion et notre production, les industries de la culture et des communications se doivent de percer sur de nouveaux marchés.

Bilan 1984

Les orientations definies dans le plan de developpement 1984 85 ont trouve echos au niveau des operations de la Societe La publication de nos intentions ainsi que les initiatives dans les secteurs prioritaires ont amene une mutation sensible de nos dossiers

Les tableaux qui suivent presentent le sommaire des autorisations au 28 fevrier 1985 Ce bilan partiel nous indique que le volume total des autorisations atteindra vraisemblablement les estimations prevues Les autorisations pour chacun des secteurs — sauf pour les services informatiques seront dans l ordre estime

Société de développement des industries de la culture et des communications

Industries culturelles

Autorisations par secteur au 28 février 1985

	1979-80 (11 mois)		1980-81		1981-82		1982-83		1983-84		**1984-85 au 28-02-85**		TOTAL	
	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$	**Nombre**	**$**	Nombre	$
Livre	8	670 000	5	997 002	9	681 000	15	3 182 617	9	634 000	**6**	**453 000**	52	6 617 619
Disque	3	600 000	3	270 000	5	1 555 000	5	760 000	5	875 000	**4**	**1 120 000**	25	5 185 000
Audiovisuel	2	453 610	2	400 000	6	426 750	10	916 000	11	1 266 000	**11**	**1 813 600**	42	5 275 960
Arts d'interprétation	3	238 500	11	1 255 000	20	1 729 101	22	2 199 686	24	3 007 926	**27**	**2 584 751**	107	11 014 964
Métiers d'art	4	147 000	7	283 000	16	715 304	7	342 000	2	226 981	**4**	**249 000**	40	1 963 285
Arts visuels	—	0	—	0	—	0	—	0	—	0	**—**	**0**	—	0
▶Total (1)	20	2 109 110	28	3 205 002	56	5 107 155	59	7 405 303	51	6 009 907	**52**	**6 220 351**	266	30 056 828
▶Patrimoine (2)							1	450 000	—	0	**1**	**76 500**	2	526 500

Societe de developpement des industries de la culture et des communications

Industries des communications

Autorisations par secteur au 28 février 1985

	1979-80 (11 mois)		1980-81		1981-82		1982-83		1983-84		**1984-85 au 28-02-85**		TOTAL	
	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$	**Nombre**	**$**	Nombre	$
Radio							—	0	—	0	**—**	**0**	—	0
Télévision							—	0	1	3 000 000	**1**	**1 333 000**	2	4 333 000
Câblo-distribution							—	0	—	0	**1**	**20 000**	1	20 000
Services informatiques							1	250 000	10	1 285 000	**6**	**731 000**	17	2 266 000
Telecommuni-cations							—	0	—	0	**—**	**0**	—	0
Mass médias écrits	1	125 000	2	160 000	—	0	3	78 000	—	0	**5**	**235 000**	11	598 000
▶Total (3)	1	125 000	2	160 000	—	0	4	328 000	11	4 285 000	**13**	**2 319 000**	31	7 217 000
▶Grand total (1 + 2 + 3)	21	2 234 110	30	3 365 002	56	5 107 155	64	8 183 303	62	10 294 907	**66**	**8 615 851**	299	37 800 328

Au chapitre des priorités, des actions concrètes ont été menées pour chacune d'elles: financement d'événements majeurs, formation d'un consortium en exportation de biens et services en câblodisbribution, aide accrue dans le domaine du logiciel, soutien à des initiatives d'exportation de spectacles, etc. Nous le verrons plus loin: il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de développement désirés. Toutefois un bilan temporaire nous indique que nous sommes dans la bonne direction et que les premières étapes d'initiation sont maintenant franchies.

Par ailleurs, l'année 1984 a été fertile en événements dans le secteur des industries de la culture et des communications. Plusieurs d'entre eux ont eu ou auront des incidences directes ou indirectes sur le travail de la SODICC: le retard dans l'informatisation de l'enseignement, la relance de la production audiovisuelle indépendante (SGC — Téléfilm Canada), l'avènement des célébrations Québec 1534-1984, l'arrivée de nouveaux partenaires comme l'AQVIR (Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche) ou comme la SEREQ, spécialisée dans l'exportation des produits éducatifs, les opérations d'exportation de disques et de spectacles, etc. Autant d'éléments qui jouent sur la croissance des industries de la culture et des communications et pourtant influent sur leurs besoins financiers.

Les activités institutionnelles

La SODICC a également mené des actions institutionnelles qui ont visé une meilleure complémentarité avec l'action des autres agents de développement (par exemple, le protocole d'entente avec la Société générale du cinéma ou des accords avec la SDI sur l'exportation en câblodistribution) et une connaissance économique plus précise des industries (collaboration à la mise en place d'un système intégré d'information portant sur les communications et la culture par le Bureau de la statistique du Québec). La SODICC est également en contact étroit avec les ministères qui lui fournissent des avis sectoriels, sorte de lecture "macro" des projets qui lui sont soumis.

L'analyse de nos dossiers exige, en effet, des informations statistiques pertinentes portant autant sur les aspects financiers (ratio) que sur des facteurs macro-économiques (création d'emplois, rémunération, etc.).

D'autre part, la SODICC, en fonction de la nécessité quasi-universelle pour les industries culturelles de s'ouvrir aux marchés extérieurs, a développé des contacts internationaux visant à faciliter les opérations dans ce domaine. L'entente avec l'IFCIC (Institut de financement du cinéma et des industries culturelles), en France, constitue un bon pas dans le but de favoriser la réalisation de projets conjoints en facilitant le financement ou le crédit à des entreprises ayant des projets de coproduction ou de codistribution. En Belgique, des ententes de collaboration faciliteront la pénétration des produits culturels québécois sur le marché wallon: la câblodistribution, les logiciels et l'audiovisuel sont les secteurs où des opportunités à moyen terme pourraient se concrétiser.

Enfin, la SODICC avait annoncé, le printemps dernier, son intérêt pour la réalisation d'une étude portant sur la rentabilité de la culture. Ce document, soutenu par le ministère des Affaires culturelles et par le ministère des Communications, s'inscrit dans la volonté de démontrer que l'investissement culturel amène des retombées économiques appréciables. La SODICC avait besoin d'une argumentation cohérente afin de démontrer que "la culture c'est payant" et que l'approche économique et "d'affaires" s'applique de plein droit à la culture et aux communications.

L'année 1984 est la première année de ce qu'on a appelé la "phase deux" de la SODICC. Le nouveau plan de développement poursuit la démarche entreprise, en soulignant la volonté de la Société de maximiser l'impact de ses interventions sur le développement industriel de la culture et des communications.

Enfin, l'année 1984 a été marquée par un redressement financier de la Société. Cette amélioration, qui se réflétera dans le prochain rapport annuel, s'explique par des efforts soutenus dans le recouvrement des dossiers en difficulté et par l'application serrée d'une politique financière plus cohérente.

Les avenues de développement

Un tour d'horizon de chacun des secteurs d'intervention de la Société nous permettra à la fois de dresser le bilan de nos actions et de dégager les grandes tendances de développement. Le présent chapitre a également pour objectif de définir des orientations sectorielles précises et de proposer une grille sommaire de macro-analyse économique des 15 secteurs industriels qui relèvent de notre mandat.

1. Le livre

Situation

Ce secteur a toujours généré une importante clientèle à la SODICC et le retour de la rentabilité dans l'industrie a fait que les dernières interventions de la Société ont porté exclusivement sur l'expansion d'entreprises. Pour sa part, le ministère des Affaires culturelles y intervient largement au moyen de subventions et par ses différentes réglementations découlant de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Par ailleurs, la récente politique du MAC a établi un plan d'action destiné à intensifier la lecture chez les Québécois et conséquemment à stimuler la demande globale.

Globalement ce secteur se caractérise par la multitude de petites entreprises et ce dans chacun de ses sous-secteurs: édition, distribution et librairies. Par ailleurs, le sous-secteur de l'édition permet, année après année, la parution de nouveaux titres fort nombreux et diversifiés.

La promotion des livres est, ici comme ailleurs, onéreuse et les petites entreprises ne peuvent y consacrer qu'un budget trop modeste. Ce facteur, allié à l'exiguïté du marché, limite l'exploitation optimale du livre québécois. Dans le domaine spécifique du manuel scolaire, historiquement bien contrôlé par les Québécois, il y aurait lieu d'y insuffler un nouveau dynamisme afin de conserver nos acquis dans un secteur où l'introduction de l'informatique pourra bien entraîner de nouveaux besoins.

Le nombre trop élevé des petites maisons de distribution, ayant peu de fonds à offrir, est également problématique. Leur multiplication complique l'approvisionnement des librairies et leurs faibles ressources financières constituent pour les éditeurs une source d'insécurité additionnelle. Le problème de gestion et particulièrement de la gestion des stocks des librairies, relevé dans nos plans de développement précédents, perdure encore.

Enfin, signalons que l'émergence de nouvelles formes de mise en marché du livre et des autres biens culturels, tels que les FNAC ou Hachette-Opéra en France, suscite à la Société un intérêt particulier surtout en regard de son mandat de sauvegarder et d'intensifier la présence des Québécois dans l'industrie culturelle.

Orientations

La SODICC maintiendra dans le domaine de l'édition et de la distribution son assistance financière à la croissance des entreprises existantes, à leur effort d'exportation ainsi qu'à leur consolidation. La Société réitère également sa disponibilité à compléter l'action du MAC dans son effort d'informatisation des librairies ou d'implantation d'infrastructure de mise en commun de divers services aux librairies, tels que les achats ou le transport. Le MAC est en train de développer un progiciel de gestion qui sera offert aux librairies. Enfin la SODICC soutiendra toutes initiatives visant à conserver et à améliorer le contrôle québécois dans le domaine du manuel scolaire.

Autorisations		
1983-84	1984-85	**1985-86**
	(estimées)	**(prévues)**
634 000$	453 000$	**850 000$**

2. Le disque

Situation

La situation de l'industrie du disque au Québec demeure préoccupante à plusieurs niveaux: forte concurrence étrangère et hausse des coûts de production et de promotion d'où un accroissement significatif des risques financiers inhérents aux nouvelles productions.

Cette situation n'est d'ailleurs pas propre au Québec: outre quelques rares grandes vedettes (Jackson, Boy George et quelques autres), l'industrie mondiale de la production de disque ne réussit pas complètement à se sortir du marasme des dernières années.

L'accès à la radio et à la télévision, deux véhicules promotionnels essentiels, demeure encore difficile. En effet, les milieux artistiques expriment tout aussi ouvertement leur déception face au peu de place qui leur est consacré que les diffuseurs déplorent la faible quantité de produits de qualité adaptés à leur auditoire. Mais il s'agit ici d'un long débat.

Les vidéo-clips apparaissent maintenant comme un des éléments importants dans la promotion du disque et l'apparition d'un canal musical de télévision pan-canadien accentue l'urgence d'une utilisation accrue de ce médium publicitaire si l'on veut, à tout le moins, conserver une part de notre marché. Nous y reviendrons plus loin.

Orientations

La Société maintiendra son appui à la consolidation des entreprises de production tout en accentuant ses efforts vers l'exportation de la chanson québécoise et donc du disque québécois. À cet effet, nous vous référons au chapitre 4 sur les priorités de la SODICC.

Autorisations		
1983-84	1984-85	**1985-86**
	(estimées)	**(prévues)**
875 000$	1 120 000$	**800 000$**

3. L'audiovisuel

Situation

Après quelques années de morosité, le monde du cinéma et de l'audiovisuel sort de la stagnation: le cinéma connaît une saison encourageante, les organismes créés à la suite de la Loi sur le cinéma atteignent leur vitesse de croisière, les maisons de production redémarrent grâce à l'injection additionnelle de fonds publics, les propositions d'une Cité du cinéma sont en discussion, la magnétoscopie familiale croît à un rythme effarant. Par ailleurs, l'ouverture des diffuseurs à la production indépendante reste trop timide. La SODICC note quelques progrès en ce domaine mais juge que les efforts en ce sens doivent être encore accentués.

Comme le prescrit la Loi sur le cinéma, un protocole d'entente est intervenu entre la Société générale du cinéma et la SODICC afin d'harmoniser l'action des deux Sociétés dans le domaine de l'audiovisuel où les chevauchements et les divergences d'orientation doivent être évités. Globalement le partage se fait autour de deux axes: la SGC intervient au niveau des projets tandis que la SODICC s'occupe du financement des entreprises. Il s'agit donc de deux outils complémentaires qui oeuvrent dans le sens des objectifs définis par l'Institut québécois du cinéma.

Orientations

Dans le dernier plan de développement, la SODICC poursuivait deux actions:

- la capitalisation des entreprises de production et de post-production;
- l'aide aux entreprises d'exportation.

Ce dernier objectif constituait d'ailleurs l'une des priorités d'action de 1984. Cela demeure.

Au chapitre du financement des productions audiovisuelles, le protocole d'entente entre la SGC et la SODICC prévoit que seront sous notre responsabilité les documents audiovisuels entraînant des retombées sur les industries culturelles autres que cinématographiques déjà soutenues par la SODICC: vidéo-clips, enregistrement de spectacles, documents de promotion des arts d'interprétation, etc. La SODICC maintiendra donc son appui aux projets d'enregistrement de spectacles et de vidéo-clips puisqu'ils sont intimement liés au secteur du disque et du spectacle. Cependant, comme il est expliqué d'ailleurs dans ce document, la SODICC ne vise que des interventions dans des projets intégrés qui permettent une rentabilité globale des opérations.

D'autre part, le ministère des Affaires culturelles prévoit mettre sur pied un programme d'aide spécifique dans la production de vidéo-clips.

Enfin, la SODICC exprime sa disponibilité pour participer au financement d'une formule Cité du cinéma qui aura fait la preuve de sa rentabilité et de sa pertinence pour le développement de l'industrie cinématographique québécoise.

Autorisations		
1983-84	1984-85	**1985-86**
	(estimées)	**(prévues)**
1 266 000$	2 323 000$	**2 000 000$**

4. Les spectacles

Situation

L'industrie du spectacle de variété est peut-être, de toutes les industries culturelles, celle qui a démontré le plus de facilité d'adaptation et de dynamisme au cours des dernières années: la mise sur pied d'événements majeurs, l'établissement de nouveaux lieux de spectacles assurant un meilleur équilibre entre la taille des salles et le renforcement du lien entre le spectacle et la télévision. Les producteurs québécois ont également plusieurs années d'expérience derrière eux, assurant ainsi une bonne base pour le marché local où ils détiennent un contrôle intégral. Il n'en reste pas moins que leur situation financière reste serrée et qu'avec les conditions actuelles du marché leur disponibilité à réaliser des opérations risquées demeure faible. Ces conditions favorisent la concentration des spectacles de vedettes dans les grandes salles de Montréal et de Québec et freinent l'émergence d'une relève québécoise pourtant nécessaire à la survie même de l'industrie. D'autre part, la diffusion outre-frontière du produit québécois s'est accrue mais l'implantation commerciale reste à concrétiser.

Nos nombreuses interventions dans ce secteur nous confirment l'importance de l'interdépendance du spectacle avec les industries du disque, de la vidéo et de la télévision, mais pourtant les liens organiques entre ces industries ne sont pas suffisamment développés. À cet effet, le rôle d'agent-gérant ou gérant d'artiste en tant qu'architecte de la carrière n'est pas encore suffisamment reconnu.

Les événements majeurs de type festival (film, théâtre, etc.) ou salon occupent un espace de plus en plus grand dans la vie culturelle du Québec. Leur apport au potentiel touristique est indéniable. La SODICC a d'ailleurs participé de façon significative à leur épanouissement et certains ont déjà atteint un bon rythme de croissance et peuvent aspirer à un équilibre budgétaire. À l'instar des spectacles à grand déploiement, telle que la comédie musicale, ces grands événements constituent d'importants tremplins pour la relève et une diversification d'activités pour les vedettes mieux établies.

Orientations

Les axes majeurs d'intervention de la SODICC dans ce secteur seront la consolidation des entreprises, l'assistance accrue à l'exportation et à la présentation d'événements majeurs de caractère international. Enfin, la SODICC tentera de concrétiser un projet visant la production de comédies musicales.

À noter que le tableau suivant présente les engagements pour l'ensemble des arts d'interprétation comprenant le spectacle, le théâtre, la danse, la musique et l'opéra.

Autorisations		
1983-84	1984-85	**1985-86**
	(estimées)	**(prévues)**
3 007 926$	2 854 000$	**3 600 000$**

5. Le théâtre

Situation

Au cours de la dernière décennie, l'activité théâtrale au Québec a été très prolifique: on compte actuellement quelque 150 groupes reconnus comme professionnels (sans parler des 350 troupes de théâtre amateur). Ce véritable foisonnement se vérifie à plusieurs niveaux: augmentation sensible des spectateurs, chiffre d'affaires de plus de 17 millions de dollars, augmentation de la moyenne de représentations par production, hausse significative du nombre de productions, etc.

Mais ce tableau encourageant cache une réalité plus dramatique: les troupes sont beaucoup plus nombreuses à se partager l'assiette des revenus. En effet, les organismes de théâtre sont à peu près tous victimes de difficultés financières causées par l'apparition rapide d'un grand nombre de nouvelles compagnies. La part dévolue à chacun sous forme de subventions s'est trouvée insuffisante, les budgets ministériels affectés au théâtre augmentant moins rapidement que les besoins des troupes. Quelques constats s'imposent: le déficit annuel affiché par plusieurs organismes demeure chronique; les revenus autonomes s'accroissent; l'aide publique globale ne suit plus l'augmentation des coûts de production. Bref, après l'époque héroïque du foisonnement, on connaît en 1984 un essoufflement général.

En juin dernier, le ministère des Affaires culturelles rendait publique sa *Politique du théâtre au Québec*. Face à cette situation de plus en plus difficile, le ministère mettait, en tête de liste de ses actions, "la consolidation des organismes les plus porteurs de viabilité, de stabilité et d'excellence aux plans artistique et administratif". Consolidation donc des acquis par un soutien financier accru, une indexation annuelle du budget consacré au théâtre et enfin, un engagement triennal de la subvention.

Orientations

Comme on le mentionnait l'an dernier, la SODICC ne croit pas qu'il entre dans son mandat de sauver toutes les entreprises théâtrales en difficulté, le nombre de troupes existantes dépassant largement les capacités du marché. Nous partageons, par ailleurs, la priorité de consolidation accordée par le MAC à des organismes qui font la preuve de stabilité et d'excellence administrative. L'appui financier de la SODICC est accessible aux entreprises viables qui cherchent notamment à augmenter, dans leur budget, la part des revenus autonomes.

6. Danse, musique et opera

Situation

La décennie 1970 s'est avérée prospère pour le milieu de la danse dans le sens qu'elle a connu un essor relativement considérable tant dans la diversification de l'offre que dans l'augmentation de la clientèle et de la demande. Malheureusement, il faut le reconnaître, la danse est encore l'art de scène qui rejoint le moins de spectateurs hormis l'opéra. Le marché québécois est trop restreint pour rentabiliser les compagnies, malgré les efforts répétés de marketing et de programmation pour attirer le public. Les revenus autonomes restent faibles si bien que les troupes ne réussissent à survivre qu'avec des subventions qui dépassent 45% des revenus.

En ce qui concerne les orchestres, là aussi nous n'avons pas encore atteint le niveau industriel. Bien sûr les succès de l'Orchestre Symphonique de Montréal sur disques et sur scènes ont permis d'agrandir le bassin d'amateurs symphoniques mais là encore nous sommes loin d'opérations viables sans l'apport massif de subventions.

Jusqu'à maintenant ces secteurs n'ont pas sollicité l'aide de la SODICC. De fait, le secteur bancaire y est présent lorsque les revenus de subventions garantissent intégralement leurs prêts. L'absence, par contre, de subvention signifie la disparition des compagnies et ce malgré toute intervention éventuelle de la SODICC.

Orientations

La SODICC n'entend pas intervenir de façon significative dans ces domaines mais restera attentive à des projets touchant notamment la diffusion et, dans le domaine connexe, la production de disques de musique classique.

7. Les metiers d'art

Situation

Dans notre dernier plan de développement, nous mentionnions qu'au Québec les métiers d'art étaient en quelque sorte à un tournant de leur histoire: renouvellement lent des styles, saturation des salons d'exposition-vente, structure individuelle de production généralement insuffisante pour l'alimentation convenable des réseaux de distribution, marché dominé à 60% par des produits étrangers et faible niveau d'exportation. Il semble cependant que le virage s'est bel et bien engagé. En effet, "Somart", la société de promotion et de commercialisation des métiers d'art contrôlée par diverses corporations d'artisans, avec l'appui financier de la SODICC et du MAC, a vu le jour. Des programmes structurés de formation et de perfectionnement ont été confiés à quelques CEGEP et l'instauration d'une identification commune des produits artisanaux québécois est en voie de réalisation. Ces différents éléments sont porteurs d'espoir dans la consolidation structurelle de l'industrie.

Le financement des expansions des capacités de production reste encore problématique pour plusieurs artisans. Pourtant cette expansion est indispensable à la survie des entreprises de distribution. À cet effet, rappelons que la production artisanale jouit en quelque sorte d'une double personnalité, à la fois industrie culturelle et industrie manufacturière. L'artisan a donc accès à la fois à certains programmes de la Société de développement industriel (SDI), à celui de prise en charge des intérêts sur emprunt du MAC et aux programmes de financement de la SODICC. À l'analyse, il ressort qu'une bonne partie des problèmes de financement vient de la méconnaissance des programmes gouvernementaux et des moyens d'y avoir accès.

Orientations

La Société entend continuer à concentrer ses efforts dans la mise en place et la consolidation de structures dynamiques et permanentes de diffusion, de production et de regroupement de services liés à ces fonctions. La SODICC entreprendra également des consultations auprès de la SDI et du MAC afin d'harmoniser son action et faciliter aux artisans l'accès à un financement d'expansion.

Autorisations		
1983-84	1984-85	**1985-86**
226 981$	(estimées) 250 000$	**(prévues) 350 000$**

8. Les arts visuels

Situation

La SODICC a très peu été sollicitée dans ce secteur qui regarde la création, la promotion et la commercialisation des peintures, sculptures, tapisseries et autres produits des arts environnementaux. Une récente étude (1) commandée par le MAC estimait à près de 50 millions de dollars par année le marché local de l'art. L'étude portait tant sur l'art savant, ancien et contemporain, que sur l'art commercial. Ce dernier représenterait à peu près 50% du marché mais attirerait une clientèle près de dix fois plus importante que l'art savant, soit de 35 000 à 450 000 amateurs. Ce marché se serait principalement développé autour d'une dizaine d'agents-distributeurs qui approvisionnent quelque 200 galeries avec des produits jugés rentables et leur fournissent certains services dont le financement. Les possibilités d'extension hors du Québec des produits populaires semblent prometteuses.

Dans le secteur de l'art savant ou de recherche, on observe, par contre, une difficulté de perçée outre-frontière et pourtant certains marchés étrangers offrent un potentiel intéressant. Ainsi, à New York, on déplore que les artistes québécois n'y perçoivent pas suffisamment les opportunités commerciales et se satisfassent trop souvent d'un bref passage à peine suffisant pour être inscrit à leur curriculum vitae.

D'autre part, les galeries québécoises commencent à peine à discerner les avantages d'échange de leurs artistes avec leurs homologues étrangers. Le récent Salon national des galeries d'art de Montréal devrait éventuellement permettre une perçée dans ce sens.

(1) *Le marché de l'art et les artistes au Québec*, Francine Couture, Ninon Gauthier et Yves Robillard, MAC — service gouvernementale de la propriété intellectuelle et du statut de l'artiste, Québec 1984.

Orientations

La SODICC ne prévoit pas intervenir de façon significative dans ce secteur mais demeure réceptive à tout projet permettant une diffusion accrue du produit québécois.

Autorisations		
1983-84	1984-85	**1985-86**
	(estimées)	**(prévues)**
0	0	**100 000$**

9. La radio

Situation

Le plan de développement précédent faisait état d'une situation déficitaire où des pertes substantielles étaient enregistrées dans les revenus pour l'ensemble des stations. L' hémorragie cette année semble contrôlée même si quelques stations n'ont pas encore retrouvé leur équilibre budgétaire. La bataille est très dure pour se partager l'assiette publicitaire mais le redémarrage des marchands locaux aura des effets bénéfiques pour les stations de radio. D'autre part, une vente plus dynamique de leur médium, par rapport à la télévision et à la presse écrite, permettra de retrouver la part des revenus publicitaires qui leur échappait de plus en plus.

Orientations

La SODICC, cette année, n'aura pas d'intervention structurante dans ce secteur et recevra, s'il y a lieu, les demandes à la pièce.

Autorisations		
1983-84	1984-85	**1985-86**
	(estimées)	**(prévues)**
0	0	**0**

10. La télévision

Situation

Tout le monde déplore le glissement de l'auditoire francophone vers des stations anglophones américaines. Afin d'en arriver à une vision d'ensemble, les Gouvernements du Québec et du Canada étudient conjointement ce problème afin d'en dégager une politique cohérente et des pistes d'action communes. Par ailleurs, le milieu industriel commence à bouger. Plusieurs projets ont été élaborés ou sont sur le point de naître: le CRTC a ouvert les soumissions pour une deuxième chaîne francophone privée, quelques promoteurs étudient l'éventualité de canaux spécialisés francophones, Radio-Québec essaie de se repositionner dans l'échiquier de la télévision québécoise.

Pourtant les différentes études de marché ne concluent pas avec certitude à la viabilité à moyen terme d'une nouvelle station montréalaise francophone. C'est ce qui explique sans doute les retards des entreprises à se lancer dans une telle aventure.

En ce qui concerne la télévision payante, *Premier Choix: TVEC* se doit d'augmenter son auditoire. Des modifications apportées à la programmation, des efforts de promotion accrus et le support actif des câblodistributeurs devraient permettre d'atteindre le point de rentabilité.

Orientations

La SODICC continuera de participer activement à la consolidation du réseau *Premier Choix: TVEC*. D'autre part, elle suivra attentivement l'évolution des projets de canaux spécialisés et de la deuxième chaîne privée.

Quant aux contenus, la SODICC entend mettre l'accent sur la stimulation de la production, par des indépendants, de contenus télévisuels, plus spécifiquement sur des émissions ou séries portant sur la culture et les communications. Nous y reviendrons au chapitre des priorités.

Autorisations		
1983-84	1984-85	**1985-86**
	(estimées)	**(prévues)**
3 000 000$	1 333 000$	**500 000$**

11. La câblodistribution

Situation

Cette année, la situation financière des compagnies de câblodistribution s'est sensiblement améliorée: le taux de rendement de l'ensemble du secteur qui tournait, l'an dernier, autour du zéro atteint maintenant entre 4 et 6%. Le développement du câble passe par l'offre de nouveaux services mais cette expansion est freinée par une infrastructure qui demande à être modernisée à moyen terme. Si les entreprises de câblodistribution veulent soutenir la concurrence des entreprises de télécommunications, elles doivent consentir à des investissements substantiels dans l'amélioration de l'infrastructure de base.

D'autre part, plusieurs régions québécoises sont encore mal desservies en signaux télévisuels. Le câble constitue la réponse adéquate pour des municipalités isolées et facilite la distribution dans les foyers du signal provenant de satellites (organisation en service municipal, coopérative, société sans but lucratif, etc.). Le ministère des Communications aide de telles initiatives en finançant les études préliminaires de faisabilité.

Au chapitre de l'exportation, la SODICC a toujours cru que l'expertise en câblodistribution pouvait trouver preneur sur les marchés extérieurs. Dans le plan de développement 1984-85, nous en faisions même une des grandes priorités d'action. Cet objectif a amené la formation d'un consortium à l'exportation de biens et services en câblodistribution sur le marché européen (à l'exclusion de la France).

Orientations

La SODICC acceptera, au besoin, de compléter l'action des banques dans des projets d'entreprises de câblodistribution qui voudront moderniser leur infrastructure ou leur gestion (informatisation de la gestion des abonnés, programmation diversifiée, etc.). La SODICC se montre également favorable à des projets de regroupement ou de consolidation de petits câblodistributeurs locaux. Ainsi, l'amélioration financière des entreprises aura un effet positif sur la qualité des services fournis.

Au chapitre de l'exportation, la Société, en tant que partenaire du consortium, continuera ses efforts pour faire en sorte que l'expertise québécoise (programmation, services techniques, conception et gestion des réseaux) soit la mieux intégrée et la plus compétitive possible sur les marchés européens.

Autorisations		
1983-84	1984-85	**1985-86**
	(estimées)	**(prévues)**
0	20 000$	**300 000$**

12 Les services informatiques

Situation

Nous pouvons distinguer trois grands types de services informatiques offerts à la clientèle:

- **la saisie et le traitement des données** comprend l'utilisation des supports magnétiques d'enregistrement, les traitements directs au comptoir, la télétransmission des travaux par lots ou encore l'interaction en direct. À l'occasion, ce service pourra impliquer également l'accès à une banque de données;
- **la consultation informatique** comprend les diverses catégories de personnel s'occupant de la formation ou encore de la planification des travaux et de l'implantation de système informatique;
- **le logiciel et les systèmes** regroupent les activités ayant trait à l'élaboration, à la vente ou à la location d'ensembles de programmes d'exploitation ou d'application et à l'entretien des systèmes.

Dans le secteur de la saisie et du traitement de données, nous observons que les plus importantes entreprises canadiennes sont propriétés d'entreprises grandes utilisatrices de ces services. Ainsi Canada Systems Group est détenue à part égale par Gulf Canada, Stelev et Eaton's, Datacrown appartient à Crown Life Insurance Inc et Computel à Royal Trust Co. Ltd. C'est donc sur cette base de clientèle captive que ces centres serveurs ont pu assurer leur développement initial et étendre leur marché. Parmi les dix plus grandes entreprises canadiennes de ce secteur, seule IST, propriété de l'Industrielle, a son siège social au Québec. La majorité de ces entreprises ont amorcé une diversification de leurs opérations et s'orientent de plus en plus vers le service interactif et les autres services informatiques. Leur niveau de maîtrise en télécommunication (traitement interactif, diffusion de banques de données, etc.) pourrait éventuellement leur conférer un statut privilégié dans la diffusion de logiciels conçus et développés hors des murs de leur entreprise. En effet, le support physique qu'est la disquette pourrait rapidement tomber en désuétude dans le commerce et la diffusion de logiciels; le MEQ et les Commissions scolaires étudient d'ailleurs sérieusement l'hypothèse d'une "logithèque" centrale via leur centre serveur actuel.

Le domaine de la consultation informatique, contrairement à celui du traitement de données, repose essentiellement sur l'exploitation des ressources humaines. C'est sans doute pourquoi on y retrouve une multitude d'entreprises de toutes tailles. Les grandes firmes québécoises ont déjà débordé les frontières du Québec et du Canada. Chez Ducros, Meilleur, Roy, le plus important cabinet-conseil au Québec, 19 millions de dollars sur leurs chiffres d'affaires de l'an passé (37 M$) provenaient des activités hors Québec, chez CGI Inc, c'est 1,7 million de dollars sur 10 M$ de chiffres d'affaires, et chez LGC, c'est 40% d'un volume global de 7 millions de dollars. Ce secteur jouit d'une croissance estimée à 40 ou 60% par année. On peut donc postuler que ces firmes pourront s'implanter aussi solidement que l'ont fait nos firmes d'ingénieurs et l'absence de grand constructeur d'ordinateurs au Québec et même au Canada pourrait leur être favorable en accentuant ce caractère de neutralité recherché par plusieurs clients.

Somme toute, il s'agit de deux secteurs solidement enracinés et bien structurés qui ont accès aux importantes ressources financières requises à leur expansion. Il demeure que certaines opérations envisagées (nouvelles banques de données, exportation, etc.) représentent d'importants risques qui devront recevoir l'assistance gouvernementale pour se concrétiser.

Dans le domaine du logiciel et des systèmes, il faut faire une distinction entre le logiciel sur mesure et le progiciel (logiciel de "tablette") destiné principalement à l'utilisateur de micro-ordinateur. Dans ce dernier créneau, nous avons observé un renforcement de l'infrastructure qui permet maintenant au concepteur d'avoir accès au marché. Ceci est cependant accompagné d'une certaine désillusion des auteurs quant aux revenus réels générés par leur logiciel d'application. Malgré cette amélioration, nous ne pouvons que déplorer que le Québec n'ait pu encore produire de logiciel d'exploitation ou de logiciel d'utilisation sophistiqué du type de Lotus, Visicalc ou D Base. Les coûts de mise en marché de tels produits sont généralement de beaucoup supérieurs à ceux du développement et l'on observe trop souvent que les budgets requis n'ont tout simplement pas été prévus. Pour ce qui est du logiciel sur mesure, les lois du marché semblent en mesure d'assurer une croissance équilibrée des entreprises saines.

Orientations

Nous sommes face à un monde complexe où les opportunités de développement et d'expansion sont nombreuses. La SODICC, en complémentarité avec les autres intervenants gouvernementaux (SDI, AQVIR), continuera d'accueillir les projets issus de cette industrie. Elle maintient son orientation d'intensifier prioritairement le développement d'entreprises dynamiques et viables.

Autorisations		
1983-84	1984-85	**1985-86**
	(estimées)	**(prévues)**
1 285 000$	1 282 000$	**2 000 000$**

13. Les télécommunications

Situation

Ce secteur gigantesque — téléphonie, satellites, télégraphes, communications télématiques, etc. — est, à l'évidence,fort rentable et très capitalisé. Les progrès technologiques promettent encore une forte croissance de la demande. Les soutiens de cette croissance exigent des investissements considérables que la situation de l'ensemble des entreprises permet de financer relativement facilement. De plus, la réglementation maintient souvent une situation de monopole et diminue fortement les risques. Le niveau de rentabilité est bon et les financiers privés se montrent vite intéressés à appuyer des projets d'expansion.

Quant aux "nouveaux services", même si on reconnaît l'évidence de leur implantation à long terme, on est de plus en plus prudent quant à l'estimation de leur rythme de commercialisation: le vidéotex, la radio cellulaire, les services de transactions bancaires en sont encore à l'étape de recherche-développement ou de projet-pilote.

Orientations

Les capacités financières de la SODICC ne lui permettent pas d'agir de façon significative dans ce secteur. Toutefois, la Société exprime sa disponibilité et son intérêt pour des projets spécifiques reliés à des contenus de nouveaux services télématiques (banque de données, création de pages de vidéotex, etc.) et pour d'autres technologies associées à ce qu'on appelle "les nouveaux services de communications".

Enfin la SODICC appuiera des initiatives visant la consolidation ou le regroupement de petites compagnies de téléphonie.

Autorisations		
1983-84	1984-85	**1985-86**
	(estimées)	**(prévues)**
0	0	**300 000$**

14. Les mass médias écrits

Situation

Ce secteur comprend trois industries: la presse quotidienne, la presse hebdomadaire (régionale et nationale) et enfin, les périodiques.

La presse quotidienne n'a pas, dans son ensemble, connu de progression significative de son marché. Certains titres ont subi quelques baisses mais on ne note plus, comme il y a quelques années, de transferts importants qui pourraient éventuellement amener la disparition d'un journal. On a assisté plutôt, en 1984, à des ajustements de certains produits (édition du dimanche, section sport en format tabloïd, parution du matin, cahiers spécialisés) qui ont permis de consolider l'emprise de chacun sur son marché.

D'autre part, la tendance à l'informatisation s'est poursuivie. Toutes les salles de rédaction des quotidiens québécois sont maintenant informatisées. Les expériences de vidéotex sortent du carcan des projets-pilotes de recherche. Ainsi, Edimédia lancait dernièrement le premier service commercial de vidéotex: "Médiagro" destiné aux agriculteurs. Cette première devrait être suivie par d'autres initiatives.

La crise économique a modifié significativement le secteur de l'hebdomadaire régional. Le seul moyen de survivre était bien souvent de se fusionner avec son voisin ou de se faire acheter par le concurrent en meilleure posture. Le mouvement de concentration de la propriété s'est donc encore accentué. Québécor, Unimédia et Power Corporation ont acheté plusieurs hebdos pour raffermir leurs positions régionales ou pour protéger le marché de leurs quotidiens. De façon générale, la presse régionale survivante a réussi à améliorer la qualité de sa gestion et à rentabiliser ses activités.

Ce n'est pas malheureusement le cas de la presse hebdomadaire nationale qui voit ses tirages diminuer constamment au profit des quotidiens du dimanche ou de magazines spécialisés.

Dans le domaine de la presse périodique (magazines et revues), la bataille est féroce dans des créneaux déjà surchargés (décoration, cuisine, mode, self-loisirs). Il est à prévoir que plusieurs titres disparaîtront. Par contre, les nouvelles initiatives sont fort nombreuses: des nouvelles revues apparaissent constamment en kiosque pour s'évanouir quelques parutions plus tard. Le marché québécois francophone est limité. C'est sans doute ce qui explique que personne n'a réussi à lancer un "news magazine" québécois hebdomadaire.

Là par contre où les succès sont encourageants, quoique moins visibles, c'est dans le secteur des périodiques professionnels spécialisés. De petites entreprises rentables ont vu le jour dans des domaines aussi divers que la machinerie lourde, la moto, l'art dentaire, l'architecture, etc. L'amélioration financière des entreprises et la qualité atteinte par nos produits devraient permettre l'émergence de projets visant l'extension de notre marché.

Orientations

La SODICC exprime sa disponibilité pour aider au financement de projets présentés par des entreprises de presse qui augmenteraient leur productivité par l'acquisition de nouvelles technologies (télématique, etc.). La SODICC se montrerait aussi favorable à des demandes concernant des projets commerciaux de vidéotex qui dépasseraient le cadre du projet-pilote.

Enfin, dans le domaine des périodiques, la Société entend poursuivre son orientation, à savoir d'appliquer les initiatives visant à augmenter la part québécoise, en tirage et en titre, dans l'édition de revues et, en particulier, sur les marchés complémentaires (exportation). Toutefois la SODICC n'interviendra pas à la naissance d'un périodique local. La parution de six numéros est nécessaire pour que la demande de financement soit admissible.

Autorisations		
1983-84	1984-85	**1985-86**
	(estimées)	**(prévues)**
0	235 000$	**400 000$**

15. Le patrimoine immobilier

Situation

La Loi régissant la SODICC a été modifiée en 1982 pour permettre à celle-ci d'élargir son intervention au champ du patrimoine immobilier. La première implication de la SODICC s'est faite dans le cadre d'une association avec l'entreprise privée (Les Placements R.D.P. Inc.) qui a permis la restauration de 16 immeubles dans le secteur voisin de la Place Royale de Québec et connu sous le nom de "Petit Champlain".

Ayant identifié la SODICC comme un partenaire privilégié dans la gestion et la mise en valeur du patrimoine immobilier, le ministère des Affaires culturelles a entrepris le délestage progressif d'une partie importante de son parc immobilier en faveur de la SODICC. Le ministère a entrepris des démarches visant la cession à la SODICC de deux entrepôts de la Place Royale de Québec aux fins d'être recyclés et convertis à des fins résidentielles. Des échanges ont cours entre la Société et le ministère visant le transfert à court terme de la propriété de 25 autres immeubles du MAC situés dans le périmètre de la Place Royale.

La SODICC a, par ailleurs, entrepris des négociations avec ses coactionnaires dans les Placements R.D.P. Inc. dans le but d'en arriver à une entente quant à la destination des actifs de la compagnie.

Finalement, la SODICC a amorcé une réflexion visant à déterminer le cadre et les modalités d'une éventuelle implication dans le champ du patrimoine immobilier non gouvernemental.

Orientations

L'année 1985-86 sera consacrée à la réalisation des mandats suivants confiés à la SODICC:

- la réalisation du chantier de recyclage des entrepôts de la Place Royale à des fins presqu'exclusives d'habitation et en association avec le secteur privé;
- la prise en charge des propriétés actuelles du ministère des Affaires culturelles à la Place Royale de Québec;
- la définition de la position de la SODICC eu égard à son éventuelle implication dans le secteur du patrimoine immobilier non gouvernemental, notamment en ce qui a trait à l'aide financière aux industries oeuvrant dans le secteur du patrimoine immobilier.

L'intervention de la SODICC en matière de patrimoine immobilier est d'ailleurs identifiée comme l'une des priorités pour l'année 1985-86. Nous retrouverons au chapitre 4 les objectifs qui guideront les gestes de la Société dans ce domaine.

Les actions prioritaires

En 1984, la Societe a adopte une nouvelle politique financiere qui prevoyait des taux d'interets privilegies pour des domaines d'intervention juges prioritaires.

Cette annee, le plan de developpement identifie six domaines ou elle prevoit appliquer cette politique et y jouer un role d'initiateur et de promoteur actif. Vous constaterez que la majorite des priorites de l'an passe sont poursuivies sous des modalites semblables ou legerement modifiees. Par contre, la volonte d'agir dans l'exportation de biens et services en cablodistribution s'etant concretisee dans un projet de consortium, il n'y avait pas lieu de reconduire cette initiative.

1. Soutien à l'exportation de spectacles

Dans l'exportation de spectacles, la SODICC recherche essentiellement l'élargissement de notre marché pour nos interprètes, nos créateurs et incidemment pour les industries du disque ou du matériel audiovisuel. Si dans l'industrie manufacturière l'exportation est déjà synonyme de création d'emplois et de rentabilité accrue, il doit en être de même dans l'industrie du spectacle qui, de plus, remplit un rôle privilégié d'ambassadeur culturel. La SODICC entend donc accentuer son action dans ce secteur en s'associant aux projets d'implantation sur des marchés précis d'artistes ou de troupes de spectacle. Afin de rationaliser ses interventions et de s'assurer d'une rentabilité décente, la Société privilégiera les projets s'échelonnant sur une période prédéfinie. Il est évident que la SODICC ne peut se limiter à assumer l'ensemble des risques des premières tournées exploratoires, déficitaires à priori, et se retirer lorsque le succès commercial apparaît. Il est également pertinent que la SODICC se soucie de maximiser le contenu québécois des spectacles à être soutenus financièrement.

Dans les cas particuliers d'implantation d'artistes de la chanson à l'étranger, la SODICC privilégiera une aide globale portant sur l'ensemble des véhicules à être utilisés, soit le spectacle à proprement parlé, le disque, le vidéo-clip ou autres documents audiovisuels ainsi que la promotion. La SODICC aura donc à analyser l'adéquation entre le produit et le marché visé et entre le plan de promotion et ce marché de tout projet qui lui sera soumis. Cette approche résulte de deux observations. Premièrement seule une stratégie planifiée intégrant tous ces éléments permettra une réelle pénétration de l'artiste et, d'autre part, il est difficile d'établir une imputation équitable des dépenses entre ces divers volets.

L'expertise acquise par la SODICC, en s'associant à l'exportation de spectacles, pourra, nous l'espérons, être encore plus facilement transférée à l'ensemble des industries. Cette expertise nous permettra également de mieux évaluer l'éventualité de structures permanentes d'exportation en collaboration avec l'industrie.

2. Soutien aux événements majeurs

Les événements artistiques majeurs recouvrent plusieurs formes: celle d'un congrès ou d'un colloque (le Colloque de la critique internationale du théâtre), celle d'un salon (le Salon Via Design), celle d'un concours (le Concours international de musique de Montréal) ou encore celle d'un festival où sont présentés un grand nombre de films ou de spectacles (le Festival des films du monde, le Festival international de jazz de Montréal).

La définition d'événement artistique majeur repose sur la nature et l'envergure des retombées que génère un tel événement. Le ministère des Affaires culturelles caractérise ces retombées de la façon suivante: promouvoir les oeuvres et les artistes québécois, favoriser les échanges et la confrontation quant à l'expression artistique, créer de nouveaux liens susceptibles d'accroître la diffusion des produits culturels et le rayonnement international des organisations culturelles québécoises, favoriser l'accroissement de la participation du public aux activités artistiques, permettre à des visiteurs étrangers de connaître la dimension culturelle et artistique du Québec, favoriser les retombées économiques susceptibles de stimuler à leur tour le développement culturel, ouvrir la voie à l'innovation et à la créativité.

La SODICC y voit des retombées importantes: mise en contact de producteurs québécois et étrangers, achalandage accru pour les produits québécois créés par les artistes étrangers de calibre international qui font partie de la programmation et, à un degré moindre, tremplin pour la relève.

En effet, en suscitant une participation d'envergure internationale, les événements majeurs permettent l'intégration des produits québécois à des contenus internationaux et la mise en contact de producteurs québécois et étrangers, ce qui favorise une visibilité internationale nécessaire à l'exportation. D'autre part, à cause des économies d'échelle réalisées au niveau de la production et de la publicité, ils constituent une occasion propice à la présentation des produits de la relève à un grand public.

La SODICC continuera sa participation dans la production d'événements sur la base d'une planification à moyen terme visant un délestage progressif des activités bien implantées. De plus, notre soutien s'orientera vers des événements qui possèdent un potentiel commercial leur permettant d'augmenter leurs revenus auto-générés. La SODICC, enfin, aura une approche qui encouragera la mise en place d'une structure solide au plan de la gestion.

3. Production et exportation audiovisuelles

Nous avons déjà décrit le support qu'offre la SODICC aux entreprises en audiovisuel, et ce, de concert avec la Société générale du cinéma.

Dans le cadre de ces modes d'interventions qui, rappelons-le, excluent la subvention, la SODICC entend, en 1985-86, appuyer les entreprises dans des projets de production d'émissions audiovisuelles destinées à la télévision permettant la mise en valeur des industries de la culture et des communications. Les opérations de ces entreprises devront offrir un potentiel de rentabilité, à court et moyen termes, et s'inscrire dans une perspective d'exportation.

La SODICC entent maintenir comme priorité l'aide à l'exportation des produits audiovisuels à l'extérieur des frontières. Dans cette perspective, la Société indique son intérêt à l'implantation d'un canal de télévision francophone aux États-Unis. Des partenaires français, québécois et américains pourraient s'associer en vue de la création d'une chaîne francophone, distribué par le câble, qui constituerait un excellente vitrine des produits audiovisuels québécois.

4. Développement du logiciel

Au cours des dernières années, la SODICC est intervenue de façon marquée dans ce secteur d'activité, et ce principalement au niveau de l'édition et de la distribution de progiciels grand public. Cette formule s'est avérée profitable puisqu'aujourd'hui les auteurs trouvent des éditeurs capables d'adapter leurs produits aux exigences du marché et d'en assurer une commercialisation efficace. Certaines entreprises d'édition ont déjà effectué des percées significatives à l'étranger. La SODICC entend donc continuer et accentuer ce rôle d'initiateur qu'elle a déjà entrepris avec la collaboration des entreprises privées et des différents intervenants gouvernementaux actifs dans ce milieu.

Nous continuerons à stimuler, par un financement privilégié, la croissance de deux sous-secteurs identifiés prioritaires: édition de logiciels, systèmes de distribution et, dans ce sens, la Société se préoccupera davantage des efforts de marketing que devront prioritairement consentir les entreprises de ces secteurs si elles veulent prendre leur place sur ces marchés. Ces marchés, d'ailleurs, doivent être évalués de façon réaliste.

L'édition de logiciels exige une bonne connaissance des besoins du marché et l'appui d'une solide équipe afin d'évaluer et d'adapter les produits qui leur sont soumis. La taille des éditeurs québécois est encore modeste et la SODICC soutiendra tout projet visant l'amélioration de leur structure. D'autre part, des entreprises nationales de distribution, indépendantes des maisons d'édition et des firmes de consultants, doivent être mises en place afin d'assurer économiquement la diffusion du logiciel québécois dans des points de vente toujours plus nombreux et de supporter les efforts de marketing.

Par ailleurs, la SODICC appuiera financièrement les entreprises offrant des logiciels originaux ayant un potentiel commercial significatif. L'édition toujours plus abondante de logiciels québécois originaux de qualité nous apparaît prioritaire si nous voulons nous implanter solidement sur les marchés extérieurs et développer notre plein potentiel créatif. Rappelons que la Société ne limite pas ses interventions au seul champ des progiciels grand public mais à l'ensemble des domaines où ses ressources financières le permettent: logiciels scolaires, professionnels ou industriels, de langage, etc.

5 Le patrimoine immobilier

Nous disions au chapitre précédent que l'intervention de la SODICC en 1985-86 portera essentiellement sur deux objets:

- la gestion des immeubles acquis du ministère des Affaires culturelles et la restauration des entrepôts de la Place Royale de Québec;
- la définition de la position de la SODICC sur l'opportunité pour elle d'intervenir dans le champ du patrimoine immobilier non gouvernemental.

Les entrepôts de la Place Royale

Le chantier de recyclage à des fins d'habitation des entrepôts Thibaudeau et Chinic-Amyot sera amorcé durant l'année 1985-86. Cette réalisation, menée en association avec le secteur privé, permettra l'atteinte de deux objectifs fondamentaux: la restauration d'immeubles à caractère patrimonial, désaffectés depuis nombre d'années, et la dotation d'un nombre sensiblement accru de logements dans le périmètre de la Place Royale de Québec.

Les propriétés du ministère à la Place Royale

L'année 1985-86 marquera l'aboutissement des démarches entreprises conjointement par la SODICC et le Ministère visant la prise en charge par la Société de propriétés du MAC à la Place Royale de Québec. À cet égard, la SODICC s'est donnée un double mandat à moyen terme:

- la revitalisation du secteur par l'affirmation de la vocation résidentielle et la dotation de commerces de service;
- la mise en valeur de ce secteur historique de grande importance, notamment par la restauration des immeubles désaffectés et l'animation adéquate des lieux en collaboration avec les autorités concernées.

Le patrimoine immobilier non gouvernemental

Parallèllement à son intervention dans les secteurs Petit Champlain et Place Royale, la SODICC entend statuer sur l'opportunité d'intervenir dans le champ du patrimoine immobilier non gouvernemental. Il s'agira plus précisément de déterminer s'il est pertinent et souhaitable que la Société appuie financièrement les industries oeuvrant dans le secteur du patrimoine immobilier, au même titre qu'elle le fait déjà auprès des industries de la culture et des communications.

Cette implication de la SODICC dans le champ du patrimoine immobilier devra viser, en plus évidemment de la mise en valeur d'éléments importants de notre héritage culturel québécois, une rentabilité financière. Évitant d'être un gestionnaire à long terme, la SODICC devra mettre fin à son intervention une fois ses objectifs atteints. En ce sens, elle sera sans doute appelée à inciter le secteur privé à prendre la relève de son implication.

6 Compagnie de comedie musicale

La SODICC énonçait, dans son dernier plan de développement, son intention d'appuyer des projets dans le domaine de la comédie musicale. Il semblait, en effet, que cette forme de spectacle constituait un élément significatif de la relance des industries de la scène et pouvait générer plusieurs impacts au niveau de l'emploi et de l'émergence de la relève, tant à la création qu'à l'interprétation. Les démarches entreprises au cours de l'année sont venues raffermir cette opinion et l'établissement d'une maison spécialisée de production dans ce secteur nous apparaît maintenant prioritaire. Cette volonté concorde d'ailleurs avec celle du MAC, dont incidemment l'apport financier est essentiel à la concrétisation d'un tel projet. Nous avons pu également constater l'intérêt réel des gens de l'industrie.

La Société a développé, en collaboration avec des intervenants du secteur privé et avec le MAC, les principes d'action suivants afin de guider la mise sur pied d'une telle maison de production:

1- nécessité d'une entreprise à but lucratif dont la structure opérationnelle devra être légère et souple mais disposant d'une grande rigueur de gestion;

2- nécessité d'un soutien majeur de l'État, dont l'effet serait de rendre acceptable le risque financier d'un tel projet;

3- nécessité d'un cadre permanent de production, afin d'acquérir une véritable base d'expertise dans ce type de production et de dépasser l'étape des initiatives sporadiques souvent sans lendemain;

4- réalisme quant aux types de productions pouvant être présentées en fonction de la dimension de notre marché et des coûts élevés des productions, mais efforts majeurs en vue de présenter des créations québécoises;

5- intégration de l'ensemble des sources de revenus (salles, disques, télévision) afin de minimiser les risques financiers.

C'est donc sur ces bases que la SODICC entend jouer un rôle actif dans la création et le soutien des opérations d'une maison de production de comédie musicale.

Conclusion

La lecture du plan de développement 1985-86 permet de dégager certaines constantes qui se retrouvent dans l'ensemble des interventions qui y sont annoncées. Au delà de la spécificité de chaque industrie, trois préoccupations ressortent avec force:

- l'exiguïté du marché québécois qui amène une volonté manifeste et de plus en plus articulée d'entreprendre des démarches d'exportation;
- la nécessité d'appuyer la conception et la production de produits culturels d'un support plus adéquat en gestion;
- l'urgence d'une meilleure coordination entre les différents intervenants qui agissent dans le développement de la culture et des communications, tant au niveau des politiques ou des orientations qu'à celui des subventions ou du financement.

La SODICC est heureuse de constater la volonté des ministères d'accentuer leur rôle d'agents de développement en voulant agir sur le terrain. Les politiques-cadres font place à des plans d'action plus près des besoins des entreprises. La Société exprime son accord avec cette démarche qui se veut plus réaliste dans ses objectifs et plus efficace dans ses moyens.

L'année 1985-86 devrait confirmer la relance des industries de la culture et des communications. Cette croissance économique ne se réalisera qu'au prix d'exigences d'excellence de plus en plus fortes tant au niveau de la qualité des produits qu'à celui d'une gestion efficiente.

Sur le plan budgétaire, les autorisations 1985-86 estimées à 13,7 millions de dollars amèneront la SODICC à la limite de son fonds social autorisé de 20 millions de dollars. Il sera donc nécessaire pour la Société d'entreprendre les démarches auprès du Gouvernement du Québec visant à permettre à la Société d'avoir accès à des capacités de financement à la mesure du mandat qui lui a été confié.

Annexe I

Estime des autorisations

SECTEURS	Autorisations 1983-84	Autorisations estimées 1984-85	**Autorisations prévues 1985-86**
Livre	634 000$	453 000$	**850 000$**
Disque	875 000	1 120 000	**800 000**
Audiovisuel	1 266 000	2 323 000	**2 000 000**
Arts d'interprétation	3 007 926	2 854 000	**3 600 000**
Métiers d'art	226 981	250 000	**350 000**
Arts visuels		0	**100 000**
TOTAL CULTURE	6 009 907$	7 000 000$	**7 700 000$**
Radio	0	0	**0**
Télévision	3 000 000(1)	1 333 000(1)	**500 000**
Câblodristribution	0	20 000	**300 000**
Informatique	1 285 000	1 282 000	**2 000 000**
Télécommunications	0	0	**300 000**
Médias écrits	0	235 000	**400 000**
TOTAL COMMUNICATIONS	4 285 000$	2 870 000$	**3 500 000$**
Patrimoine	0	77 000$	**2 500 000$**
TOTAL	10 294 907$	9 947 000$	**13 700 000$**

(1) Premier Choix: TVEC.

Annexe II

Tableau-synthese des orientations et des priorités 1985-86

SECTEURS	ORIENTATIONS	PRIORITÉS
Livre	• édition et distribution: consolidation, croissance et exportation • informatisation des librairies • services communs • manuel scolaire	
Disque	• consolidation des entreprises • exportation	
Audiovisuel	• capitalisation des entreprises de production et de post production • exportation • enregistrement de spectacles • vidéo-clips • Cité du cinéma	• contenus audiovisuels et exportation
Spectacles	• consolidation des entreprises	• comédie musicale • événements majeurs • exportation
Théâtre	• consolidation des entreprises	
Danse, musique, opéra	• diffusion • disque musique classique	
Métiers d'art	• production • diffusion et exportation	
Arts visuels	• diffusion	
Radio	• intervention exceptionnelle seulement	
Télévision	• télévision payante • canaux spécialisés • deuxième chaîne francophone privée	
Câblodistribution	• regroupement • modernisation de l'infrastructure • exportation	
Informatique	• conception et conseil	• logiciels (édition et distribution)
Télécommunications	• regroupement en téléphonie • contenus de services télématiques	
Médias écrits	• périodiques • informatisation • exportation	
Patrimoine immobilier	• patrimoine immobilier non gouvernemental	• Recyclage des entrepôts de Place Royale

Annexe III

Intervenants ayant exprimé des commentaires sur le plan de développement 1985-86

- Ministère des Communications
- Ministère des Affaires culturelles
- Institut québécois du cinéma
- Régie du cinéma
- Société de développement industriel du Québec
- Office des communications sociales
- ADISQ
- Fédération nationale des communications
- Union des écrivains québécois.

Société de développement des industries de la culture et des communications

801, rue Sherbrooke Est
4e étage
MONTRÉAL (Québec)
H2L 1K7
(514) 873-7768

Bureau de Québec
(418) 643-2581

Mars 1985

Dépôt légal 2e trimestre 1985
Bibliothèque Nationale du Québec

C'est possible avec la
SODICC